

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'aime le bon; je combat le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUEBEC, 24 AOUT 1858.

No. 20.

— Nous prevenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

M. Alphonse Paré est nommé notre agent pour Montréal, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe et Sorel.

Nos abonnés qui ne recevraient pas "L'Observateur" sont priés de nous avvertir.

On a besoin pour ce journal d'agents actifs à la campagne.

— On a besoin de quelques jeunes gens pour distribuer ce journal à Québec.

NOUVEAU DISCOURS DU GOUVERNEUR.

Dans notre premier numéro, nous avons eu l'avantage de commenter le discours que le gouverneur eut le toupet de lire, les députés la patience d'écouter, et le peuple la banquette de gaber. On se rappelle les beaux projets que les ministres promettaient au peuple; on se rappelle aussi que nous déclarâmes n'avoir aucune confiance dans les promesses d'un Cartier et d'un McDonald. Avions nous raison? Le discours que le gouverneur a prononcé en prorogeant les chambres va le prouver.

S'adressant aux membres du Conseil Législatif, le gouverneur leur adresse ces paroles:

Je vous félicite d'avoir *terminé* les affaires de cette session prolongée, et je suis heureux de voir que vous avez donné votre *attention* aux sujets que j'avais recommandé à votre considération."

Dans ces quatre lignes, il y a deux men songes. D'abord, les affaires de cette session, loin d'être terminées sont à peine ébauchées; ensuite, l'attention de la grande majorité des membres des deux chambres n'a jamais été portée sur les affaires de la province, mais bien sur leurs intérêts personnels. Qui osera le nier?

Mais passons.

Il y a six mois, en ouvrant les chambres, le gouverneur se faisant l'interprète de ses ministres, promettait, outre beaucoup de lois demandées depuis longtemps par le peuple Canadien, l'introduction des mesures les plus libérales pour protéger les électeurs, simplifier nos lois, encourager l'agriculture, réviser le tarif des douanes, etc.; eh bien, nous le demandons: un seul de ces sujets a-t-il reçu, nous ne dirons pas l'atten-

tion, mais l'encouragement du ministère-parjure?

Non.

Il est vrai qu'une loi pour protéger les voteurs a été passée à la dernière heure; mais on a qu'à en lire les premiers paragraphes, pour se convaincre que la main qui griffonna la loi de judicature et ses mille amendements, a façonné la présente mesure. C'est dire assez que l'injustice et la corruption régneront encore dans les élections.

Rien n'a été fait pour doter la province d'un code de lois uniforme. La compagnie Cartier-McDonald a sacrifié l'agriculture. Pour protéger le commerce et soulager le peuple, elle a augmenté le tarif des douanes!

Mais on a point oublié de protéger l'usure! Le *cent pour cent* va ruiner nos villes et dépeupler nos campagnes, que voulez-vous, c'est le *jour des banquiers*! De plus on a vu s'accomplir un attentat constitutionnel qui dans tout autre pays que le notre eut renversé le trône et produit une révolution. Ici, Cartier fait marcher le peuple dans la boue et lui rit au nez!

Son Excellence se garde bien de dire tout cela; elle laisse ce soin aux journalistes. Go a head! ou plutôt: Go a way Head!

Nous avons assisté mardi dernier à la représentation dramatique donnée à la salle *Jacques-Cartier* par messieurs les *amateurs Canadiens*, et nous sommes heureux de pouvoir les féliciter sur leur succès comme acteurs. Les rôles étaient distribués d'une manière satisfaisante, ce qui prouve le tact et la capacité de M. Savard, leur maître de répétition. Généralement les *amateurs* qui montent sur la scène ne font pas assez attention à la distribution des rôles qui est le point capital pour réussir. Un rôle de vieillard, sera, souvent, donné à un jeune homme dont la voix trahira l'âge, et vice versa. Un rôle de femme ne peut être joué par un acteur à la voix mâle et aux allures décidées. Ce défaut ne peut être reproché aux amateurs de mardi dernier.

Bien que l'audience fut des plus nombreuses nous apprenons avec chagrin que la recette n'a pu couvrir les déboursés. Ceci s'explique quand on songe aux dépenses extraordinaires que, par sa négligence à compléter l'intérieur de la salle Jacques-Cartier, la Corporation fait encourir aux *amateurs*. Croira-t-on que la Corporation

qui retire vingt piastres à chaque représentation n'ait pas encore placé un siège dans la salle, et qu'il faille, en outre, payer un gardien et le coût du gaz! Nous ne serions pas surpris de ne plus voir les amateurs jouer à la Salle *Jacques-Cartier*!

Décidément l'économie de la Corporation, est une *économie de bouts de chandelles*!

Avant de finir, nous ferons remarquer que s'il est permis de siffler des acteurs qui remplissent mal leurs rôles, la bienséance exige que l'on garde le silence quand le rideau est levé et que les acteurs font leur devoir.

LE "COURRIER DU CANADA."

Il paraît que ce journal fait plus de mal qu'on ne semble croire. Non-seulement c'est un braconnier qui attise le fanatisme, mais c'est encore une cause de misère publique. Voici comment:

Lorsque pour devenir *chef de police*, M. Bureau envoya à tous les diables la sainte botte du *Courrier*, des sommes énormes étaient dues depuis longtemps aux travailleurs. Les frères Brousseau qu'en avait si *saintement* joués, consentirent néanmoins à recevoir, de nouveau, sous leur toit, toute la pacotille de ce journal. Ils s'obligèrent à laisser terminer au *Courrier*, l'apprentissage du rédacteur Taché; en outre, M. Drapeau, en qualité de *contre-maître*, eut encore sa place à la sainte feuille: il devait régler les affaires de la société. Ce n'était pas une besogne facile; car, les finances étaient à peu près dans le même état que celles de la Caisse de Saint-Roch. Cependant on parvint à faire attendre les ouvriers. Les jours, les semaines, les mois se passèrent, et les employés ne recevaient point d'argent. Bien plus, sous prétexte que les affaires de la société n'étaient pas encore terminées, on voulut empêcher un pressier d'emporter ses outils! Bref, on fit si bien, qu'à l'heure qu'il est, le chevalier TACHÉ et M. Stanislas Drapeau qui étaient les plus en état d'attendre, sont PAYÉS, tandis que de pauvres ouvriers, dont plusieurs sont pères de familles, ne peuvent retirer un sou! Quoiqu'il leur en coûte de s'adresser à la Cour pour obtenir justice—tant le pouvoir de la canaille se fait sentir partout—les ouvriers trompés par l'ex-administration du journal trois fois saint, vont intenter un procès. On nous apprend, que déjà, l'un d'eux a montré l'exemple.

En présence de pareils faits est-il un seul homme qui puisse lire sans bondir de dégoût une feuille comme le *Courrier du Canada* ?

Si la *petite presse* ne procure pas la fortune et dix mille abonnés, au moins elle ne fait point mourir ses propriétaires et paie ses employés !

En apprenant de quelle manière le ministre Cartier-McDonald avait resaisi le pouvoir, M. McKenzie se leva tout indigné et déclara qu'il ne voulait plus législater avec de tels hommes. Voici comment il s'exprima. Ses paroles sont à la fois un adieu à la vie publique et un anathème au ministre Cartier-McDonald :

“ Je résigne, comme député, parce que la JUSTICE est bannie de cette ENCEINTE, parce que je me croirais dés-honoré si je continuais à siéger tant que vous — M. Smith — serez sur le fauteuil de l'orateur de cette chambre et tant que les ministres que j'ai devant moi RES-TERONT MINISTRES ET TIENDRONT LEURS PORTEFEUILLES PAR UN PARJURE ! ”

Nous lisons ce qui suit dans l'*Ere Nouvelle* du 19 courant :

C'est en vain que nous avons cherché dans les lois de cette longue session de six mois, qui a coûté tant d'argent à la province, quelques-unes des bonnes réformes promises par le discours d'ouverture.

Les journaux ministériels vont nous dire, sans doute pour excuser leurs patrons, que le ministre Cartier-McDonald étant un ministre nouveau n'a pas eu le temps de mûrir les mesures de l'ancien ministre McDonald Cartier . . . ”

L'*Echo du Saint-Maurice* s'exprime ainsi :

Malgré sa longueur elle, (la session) n'a pas été très-fertile en bons résultats, au contraire on peut dire qu'elle a été très-prolifique en débats inutiles, en discours oiseux et en scandales de toutes sortes.

La corruption a paru en tout temps y être le mot d'ordre. Elle a vu quatre ministères ; d'abord le ministère McDonald-Cartier qui a été battu sur la question du siège du gouvernement ; le ministère Brown-Dorion qui n'a duré qu'un jour et qu'on a condamné avant même de l'avoir entendu et auquel on a ensuite refusé le droit indéniabie d'un appel au peuple, foulant ainsi deux fois aux pieds nos droits constitutionnels ; le ministère pour rire qui est mort en naissant et qui ne fut formé que pour éluder les dispositions de la loi, et éviter les dangers d'une réélection ; et enfin le ministère Cartier-McDonald qui est aujourd'hui couvert de honte et de confusion, et qui restera au pouvoir, en dépit de tout, jusqu'à ce que le peuple se soit armé d'un fouet et ait chassé du temple ces brocanteurs éhontés . . .

Nous publions ce qui suit pour l'avantage de ceux de nos lecteurs qui sont ouvriers :

On recevra jusqu'au 15 de septembre prochain des *soumissions par écrit* pour l'érection d'une cour de Justice et d'une prison dans les endroits suivants :

Sainte-Scholastique ; Industrie ; Sorel ; Sainte-Etienne de la Malbaie ; Saint-Germain de Rimouski ; Montmagny ; Saint-Joseph de la Beauce ; Saint-Christophe d'Arthabaska ; Près de Nelsonville, dans la commune de Durham ; Saint-Hyacinthe ; Saint-Jean ; Beauharnais et Chicoutimi.

Les soumissions devront être cachetées et enlées comme suit : Soumission pour l'érection d'une prison et d'une Cour de Justice à ———— et adressés à Thomas A. Begly, écuier, secrétaire du département des Travaux Publics. Les soumissions devront contenir les noms de deux cautions solvables. On pourra voir les plans et les spécifications à l'office de M. Begly, à Toronto ; à l'office de M. Gauvreau, à Québec ; à l'office du Canal de la Chine à Montréal ; chez M. Symes à Trois-Rivières ; et à l'office des prothonotaires, ou chez le clerc de la cour de circuit de chacune des places sus mentionnées.

Nos lecteurs se rappellent que M. Rose qui faisait partie du ministère McDonald-Cartier et qui est un des membres du ministère Cartier-McDonald n'avait point réussi à faire passer sa loi d'usure. Ne pouvant introduire eux-mêmes une pareille monstruosité, les ministres en chargèrent les épaules d'un M. Benjamin (ça sent terriblement le Juif!) et l'on vit à la honte de notre race, un ministre dont le chef Canadien Français s'est parjuré pour redevenir ministre, imposer au Bas-Canada une loi dont une seule clause ruine tout un peuple. Le voici :

II. Il sera permis à toute personne ou personnes, autres que celles exceptées dans le présent acte, de stipuler, allouer ou exiger en vertu d'aucun marché ou convention quelconque, NIMPORTE QUEL TAUX D'INTÉRÊT ou D'ESCOMPTE qui sera convenu entre les parties.

Un *quidam*, grand dénonciateur de la fusion et des bâtiments à trois quilles nous écrit que dans notre dernier numéro nous avons indignement attaqué le caractère de MM. Barthe et Taché. Le jabot du premier lui paraît une monstrueuse invention ; et la manière dont nous avons terminée la première ébauche de portrait du chevalier, lui fait jeter de hauts cris ! Suivant ce correspondant nous n'aurions pas dû répéter si souvent le mot *petit*. Et pourquoi ? le mot est français, et n'est pas, que nous sachions, mis à l'index ! Madame de Sévigné s'en est servi admirablement bien, nous ne savons plus contre quel grand seigneur de la cour du grand roi quand elle dit : “ Voilà le discours d'un petit glorieux, d'un petit

ambitieux, d'un petit téméraire, d'un petit impétueux, d'un petit maréchal de France ! ”

Nous pouvons donc en faire usage, et nous ne comprenons pas comment le mot *petit* peut causer du scandale !

Pierre Gauthier, notre ancien correspondant qui envoyait si bien ses lettres, va nous intenter un procès parce que nous ne voulions point publier la suite de sa correspondance. Il proclame partout que nous n'avons plus d'indépendance et que le juge Chabot nous a acheté ! Nous allons prouver très-catégoriquement à Pierre Gauthier que, non seulement, nous sommes indépendants, mais que nous avons assez d'honnêteté pour répudier les écrits d'un homme de sa trempe.

Nous refusons de continuer sa correspondance, 1o. parce que nous n'en verrions jamais la fin ; 2o. parce que nous avons de fortes raisons de croire Pierre Gauthier aussi coupable que ceux qu'il accuse ; 3o. parce qu'ayant agi à notre égard de la manière la plus méprisante, il est indigne que nous lui prêtions les colonnes de notre journal.

Sous le titre de “ Coups de piocheaux ” nous nous proposons de faire successivement le portrait de nos *meutres*. Dans notre cinquième numéro, nous avons déjà commencé par celui de Cartier ; des circonstances incontrôlables nous ayant forcé d'interrompre ces études, nous les poursuivons aujourd'hui, avec l'espoir de les terminer à la satisfaction du public et surtout des intéressés ! Ces dernières peuvent être certains que nous n'épargnerons rien pour les peindre tels qu'ils sont.

Voici les noms de ceux dont le *portrait politique* nous est commandé immédiatement.

Cartier (George Etienne), Taché (Jean Charles), Barthe (Joseph Guillaume), Simard (George Honoré), Alleyn (Charles), Dubord (Hyppolite), Baby (François), Langlois (Hector).

Depuis que nous avons commencé la publication des “ Coups de piocheaux ” des lettres pleines de renseignements sur les hommes dont nous proposons d'esquisser les traits nous arrivent de toutes parts. Nous remercions les auteurs de ces lettres ; mais nous prions ceux qui n'ont point payé le port de leurs lettres, de le faire désormais. Nous demandons aussi un nom responsable au bas de chacune. Enfin nous déclarons que c'est nous insulter que de nous demander à publier sur le compte des hommes publics des personnalités qui ne regardent point le public. Il s'agit de peindre des hommes publics ; il faut donc des faits qui ne concernent que la vie publique.

On dit que le *calamel* Jos. Laurin veut succéder à l'honorable O'Farrell ! Un *communiqé* que le gros, gras et grand militaire

a fait insérer, lui-même dans le *Canadien* en informant le public. Nous ne doutons point que les électeurs du comté de Lotbinière sauront rendre justice à M. Noël qui a réussi à faire chasser O'Farrell. Pour opposer ce monsieur, il ne faudrait pas avoir de cœur, et si le *Canadien* ne veut pas qu'on dise de lui : gros corps, petit cœur ! il ne viendra pas à M. Noël.

Un de nos abonnés de Saint-Joseph de la Baie nous écrit ce qui suit :

« La dernière malle m'a apporté le dernier numéro de l'*Observateur* ; mais il n'en a pas été ainsi des autres malles, car je n'ai reçu que les 6 premiers numéros de votre journal..... »

Nous informons notre abonné, que tous les numéros de l'*Observateur* lui ont été envoyés régulièrement. Sans doute, qu'à Saint-Joseph, comme dans beaucoup d'autres endroits, le maître de poste garde ou détruit les numéros de notre journal que nous adressons à nos abonnés. En attendant que nous puissions avoir raison de ce méfait, nous conseillons à notre abonné de voir si les numéros qui lui manquent ne sont pas cachés à la poste de Saint-Joseph — Réd.

Aujourd'hui, nous ne servons rien à M. Marois ; au prochain numéro, la dose sera plus forte. Pourtant, c'est à regret que nous nous taisons. Nous aurions voulu dire que M. Marois se propose de faire placer des vitreaux bleus à sa nouvelle bâtisse et de remplacer les vitres par des livres. Allons ! voilà encore une nouvelle qui nous échappe !

Aujourd'hui le maire convoque une assemblée pour prendre les moyens de fêter dignement la pose du câble télégraphique.

Le *Méror* de Toronto, journal catholique rédigé par un prêtre, prédit, avant peu, une révolution en Canada. Voilà longtemps que nous prédisons cela et pourtant nous ne réligions pas le *Méror*.

On parle de faire signer des requêtes pour demander le rappel du gouverneur. Vaut mieux tard que jamais.

Le télégraphe unit le vieux monde au nouveau, et l'Européen peut désormais entretenir la conversation avec son semblable d'Amérique.

Enfin on a réussi à trouver un homme pour opposer M. Dorian, à Montréal. Un nommé Hubert, qui n'a de saint que le nom, engage la lutte.

La *fusion* traverse le fleuve ! M. Barthe oppose M. Lennieux !

Dernièrement à New-York on a mis à mort cinq mille chiens et Cartier n'a pu

assister à l'exécution ! Il chante maintenant :

Pends-toi (ou fais-toi pendre) brave Crillon...

Sir Diamond Head se propose de venir passer à Spencer Wood, le reste de la saison. L'odeur du ciment attire donc les loups ?

Des voleurs se sont introduits dans l'atelier du *Canadien* et ont enlevé une somme de \$10 ; ils n'ont point touché aux livres et encoise moins à la *fusion* !

On nous informe que le propriétaire du *Canadien* a acheté chez M. Harly, libraire, deux copies de l'*Observateur* ! Voilà ce que l'on gagne à ne pas échanger ! Et, dire que le jabot de M. Barthe nous a rapporté huit sous ! Nous en parlerons encore !

Dernièrement l'un des gamins qui porte l'*Observateur* rencontra un des porteurs du *saint Courrier du Canada*, et voici la conversation qu'ils firent :

- Quoique tu portes don là ?
 - C'est le *Courrier* !
 - Il est bête malade, ton *Courrier*, hein ?
 - Ah ! oui, il va mourir, j'éré !
 - De quoi qu'il chante aujourd'hui ?
 - Oh comme de coutume, il parle toujours de choses saintes.
 - As-tu bain des abonnés à servir ?
 - Pas beaucoup j'passe !
 - Tu rapportes don ce qui te reste de *Courrier*.
 - Non je m'en débarrasse.
 - Oui, comment ?
 - Quand j'en donne pas, j'en vends dix-huit numéros pour six sous ! Mè toé comment que tu vends l'*Observateur* ?
 - Quatre sous du numéro.
 - C'est pas cher.
 - J'éré bain, i te l'arrange ton *Courrier* !
 - Oh bain, M. Taché y s'défend pas mal ! Mouman l'a dit !
 - Ta mère, elle aime don bain les bâtimen à trois quilles ?
 - Si tu t'fâmes pas, j'va l'dir à mé sieu Taché !
 - Moé j'te l'raî mettre su l'*Observateur* !
- Ici nos deux héros se séparèrent.

Dialogue qui eut lieu entre deux *moutons* au coin de la rue Saint-Vincent, à Montréal.

- Connais-tu l'honorable Carqué ?
- Non, où est-il ? montre moi le donc !
- Comment ! tu ne connais pas cet homme qui remplit le ministère et la province du bruit de son nom ! C'est étrange !
- Cet homme n'est donc pas fait comme un autre ?
- Oui, c'est-à-dire non. Juge plutôt toi-même.
- Je ne vois et n'entends rien, ou plutôt j'entends comme un chien qui jappe !
- Fais-toi, tu blasphèmes !

— Contre qui ?

— Contre le premier homme du Canada.

LES COUPS DE PINCEAUX.

GEORGE HONORÉ SIMARD.

(Première scène.)

M. Simard est un homme du peuple à qui la providence a donné, de bonne heure une brillante fortune. Si les oncles sont généreux, les tantes le sont aussi ; le neveu de madame Clouette en est une preuve. Avant d'être représentant du peuple, le porteur de l'ancien *Fantastique* n'eut pas toujours le sourire sur les lèvres et le chapeau à la main. Hélas ! pour lui comme pour beaucoup d'autres, la vie ne fut pas toujours couleur de rose. Mais la pauvreté ne déshonore pas, au contraire ; quand elle est bien portée, elle devient une couronne... d'épines ! Pendant quelques années notre héros a pu s'en servir, sinon avec profit, du moins avec honneur. Après avoir été porteur de journal, George Honoré Simard entra en qualité de commis dans la maison Méthot, dont il devait être lui-même plus tard l'honneur et le soutien.

À la mort de madame Clouette, M. Simard hérita d'une belle fortune. La haute société n'aimant et ne recherchant que ceux qui sont riches, rechercha, réclama et adopta comme un des siens l'ex-commis qu'elle avait dédaigné. Ainsi est fait le monde : il s'y trouve plus de fous que de sages, moins de gens d'esprit que de sots, et plus de méchants que de bons.

Maintenant que nous connaissons l'homme privé, nous allons juger l'homme public.

Devenu, par son entrée dans la maison Méthot, l'un des premiers marchands de cette ville, M. Simard dut croire qu'un jour, les portes du parlement s'ouvriraient pour lui. En effet, la mort de M. Méthot fit jeter les yeux sur M. Simard qui fit alliance offensive et défensive avec MM. Stuart et Dubord contre MM. Allyn, Blanchet et Chabot. Les trois derniers furent élus, ou plutôt purent dépenser de plus fortes sommes, que les trois premiers. Cependant M. Simard ne perdit point courage, et il eut raison.

Quand le juge Chabot eut obtenu son chapeau à trois cornes, on vit M. Simard monter les marches du perron de la Cour de Justice, à Québec, et réciter à la foule un petit discours qui avait dû coûter beaucoup de temps et de travail. Ce jour-là M. Simard dut éprouver toute la joie d'un triomphateur. Il avait réussi à détourner une forte opposition, et soutenu par un parti nombreux, il voyait devant lui, la carrière politique belle d'avenir. Ses premiers pas furent dignes de ce début. Il déploya d'abord une certaine résistance qui effaroucha quelque peu le pouvoir, et produisit chez les intimes de Québec, une fierté qui frisait le ridicule ! Bref, la question du chemin de fer du Nord avait mis M. Simard dans

ROUGE ET BLEU.

COMÉDIE EN UN ACTE.

Les précédents (excepté Lucie et Catherine qui s'en vont) Charles Goilan, Paul Doré.

Scène IX.

Joseph (*à part.*)

Je m'étais trompé; Charles Goilan ne m'attend point chez moi; puisque le voici. Qui donc me rend visite? Bah! un peu plus tôt ou un peu plus tard, je le saurai. D'ailleurs ma fille n'est-elle pas là pour faire les honneurs de la maison; et puis Lucie va la rejoindre; je puis vaquer à mes affaires. Mais que vient faire Goilan chez Justineau? Qui donc est avec lui? Je n'aime guère la figure de son compagnon. (*Haut.*) Ah! ça, mon cher Goilan, dites-moi donc ce qui vous rend si matinal? Votre procès est donc bien grave, que vous êtes si pressé?

Charles Goilan.

Oh! Je n'plaide pas, moi; M. Justineau est mon ami et l'on vient de faire notre promenade accoutumée.

Paul Doré (*à part.*)

S'il gobe celle-là, il est bon. (*Haut à Justineau.*) Oui monsieur, chaque matin, mon ami et moi nous prenons l'air, pour cause de santé. Mais je m'amuse à vous parler promenade, quand vous attendez après mes services.....

Joseph.

Non, c'est dire, oui; mais je ne suis point pressé.

Mathurin à Paul Doré.

Quoique vous chantez là? Vous dites que vous êtes mé sieu Justineau! J'pense pas bidou! Vous allez décampé! Cè vous autres qui avez voulu m'donné dé coups et qui voulé j'suppose volé mon maître; sortez d'icite.

Charles Goilan *à part et riant malicieusement.*

Le renard est pris!

Paul Doré, *à part.*

Diantre! la position n'est plus tenable! Cependant risquons. Prenant Mathurin à la gorge. Va chanter des insultes à tes pareils! Sors d'ici et n'y paraît jamais ou je.....

Mathurin montrant le poing.

Ah! j'aurai mon tour et tu me l'pairs!

Paul Doré à Joseph.

Ces gamins là peuvent nous faire passer pour meurtrier! Celui-ci qui voulait m'oter mon nom! Concevez-vous une pareille audace!

Joseph Coilan *à part.*

Cré mil nom, Paul Doré é t'encor meilleur que moi pour mentir!

Joseph.

Ce sont les mœurs du temps. Les Rouges... (*il hésite.*) *À part.* Je ne sais comment parler! Si c'est Pierre Justineau à qui je m'adresse! mon procès est perdu! Si ce n'est pas lui!..... Que faire? Je

mé risque! *Haut.* Les Rouges ont tout gâté!

Paul Doré.

Vous avez raison et je commence à comprendre qu'on ne peut trouver d'honnêtes gamins que chez les bleus!

À continuer.

C'est par erreur typographique que la scène VII paraît dans le numéro 16; elle commence après la sortie de Mathurin à la fin de la scène VI. La scène d'aujourd'hui est donc la scène IX. En tête de la scène VIII (VII par erreur) le nom de Mathurin a été oublié.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le rédacteur,

Voudriez-vous me permettre d'attirer l'attention de l'inspecteur des chemins, M. Baillargé sur le mauvais état des trottoirs de la cote Sainte Geneviève. Vraiment, ils sont dans un état dangereux pour la vie des passants qui, le soir, sont menacés de se casser les jambes s'ils ont le malheur de tomber dans les ouvertures pratiqués dans le trottoir.

UN PASSANT.

M. le rédacteur,

Les électeurs qui n'ont pas vendu leur vote à Simard, Dabard et Aléyn, désirent savoir si ces trois individus vont persister à se dire représentants de Québec? Hippolyte ou plutôt hypocrite Dabard qui, dans une assemblée publique a promis solennellement de résigner s'il était élu, saura-t-il remplir sa promesse?

UN ÉLECTEUR.

ANNONCES.

MÉDAILLES ET DIPLOMES

Obtenus aux Exhibitions de Londres, Paris et New-York.

JOSEPH BARBEAU,
BOTTIER ET CORDONNIER,

72 GRANDE RUE ET FAUBOURG SAINT-JEAN.

QUÉBEC.

GUETRES DE TOUTES SORTES, ETC.

P. G. HUOT, notaire, a ouvert un bureau dans sa demeure actuelle, No. 32, rue Craig, St-Roch.
Québec, 1er juin 1855.

L. M. DARVEAU, NOTAIRE, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 36.

L'OBSERVATEUR paraît une fois par semaine: le mardi. Le prix de l'abonnement est de cinq chelins par année, payables d'avance. Chaque numéro se vend quatre sous.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET
RÉDACTEUR.

son zénith et M. Cauchon en baisse. Mais M. Simard ne tarda guère à détruire le brillant espoir de ses admirateurs. On le vit voter sur toutes les grandes questions de la même manière que les autres moutons. Les devoirs de sa charge et les besoins du peuple furent lâchement sacrifiés par condescendance et par intérêt. Le bras de Cartier pesait sur lui; Pamitié de Baby; père, et l'odeur du ciment faisaient le reste. Maintenant on comprend ses votes monstrueux sur la question du siège du gouvernement, sur l'incorporation de la société des Orangistes, sa confiance aveugle en l'administration McDonald-Cartier et Compagnie, son appui scandaleux pour la maintenir et sa lâcheté à refuser le droit indéniable d'entendre la défense du ministère Brown-Dorion! On comprend facilement pourquoi M. Simard abandonna, sans souffleter le pouvoir, la loi pour incorporer la société de colonisation qui avait subi, déjà, deux lectures! Les votes de M. Simard sont encore plus pardonables que la mauvaise action qu'il fit en venant exprès de Toronto créer une opposition! Sans lui, M. Stuart après avoir juré à M. Plamondon de laisser le champ libre à l'opposition qui s'était, auparavant, abstenue en faveur de M. Simard, n'aurait pas suscité une lutte dont les effets se font encore sentir. Mais l'acte le plus méprisable de la vie publique de M. Simard est celui dont il semble fier, aujourd'hui, de subir la honte: en s'alliant à M. Aléyn son adversaire d'autrefois, M. Simard fit bien mal; la manière dont leur alliance a été cimentée soulève le cœur. Nous ne voulons pas rappeler de douloureux souvenirs. Qu'il nous suffise de dire que si M. Simard était tel qu'on le représente, il esuierait bien vite, en repoussant un mandat couvert de sang et de boue, les taches qui couvrent son front d'homme public.

On l'a dit, on le répète encore, et nous voulons bien le croire; dans la vie privé, M. Simard est un homme qui ne ferait pas perdre un sou à qui que ce soit. Nous voulons bien croire encore qu'il vous accueille avec un sourire de bienheureux et qu'il use le bout de ses gants et la palette de son chapeau à force de saluer tout le monde; enfin nous croyons qu'il est un des meilleurs garçons de la province; mais cela ne l'empêche point d'être un pauvre député.

Bon quincailleur, habile vendeur de ciment, tant qu'il reste à Québec, dans son magasin; il devient, dès qu'il entre en scène, le plus méchant politique que nous ayons.

ERRATA.

Dans notre dernier numéro, seconde page, seconde colonne, onzième ligne, au lieu de "atteigne", lisez "n'atteigne"; et troisième page, première colonne, quarante-et-unième ligne, au lieu "d'Epicure" lisez "Esculape."